mable que cette sête sut la dernière qui ait été célébrée à Lyon avant la châte de Robespierre, et que la sête de la Raison n'eut pas lieu. Tout nous porte à croire qu'elle sut consondue avec celle de l'Etre suprême; notre opinion sur ce point se trouve consirmée par une phrase d'un discours que le maire Bertrand prononça au Conseil général, en réponse à une députation de la société populaire des jacobins qui invitait le Conseil à mettre dans l'exécution de la sête de l'Etre suprême toute la pompe et la solennité exigée par son auguste objet. Voici cette phrase : « Cette sête sublime et majestueuse, qui remplace pour nous celle de la Raison, attendae et désirée depuis long-temps par nos concitoyens, s'accorde avec les sentimens de nos cœurs....»

- 1817. » Découverte d'une conspiration contre l'état.
- 1698. 9. Le consulat délivre à Léonard Buigner, marchand à Lyon, un mandement de 600 livres pour sucre, café, eau de la reine de Hongrie, bougies de table, oranges de Portugal, vin de Saint-Laurent et autres choses presentées à M^{me} de Villeroy, religieuse aux Carmélites, le premier jour de cette anuée.
- 1814. 9.-10. Départ de la dernière colonne des troupes alliées occupant Lyon depuis le 21 mars. Pendant ce laps de temps la ville a eu à loger et à nourrir 15,000 hommes par jour, tant en garnison qu'en passage; la dépense générale la ville durant les 79 jours de cette occupation s'est élevée, indépendamment des frais de logement et de nourrriture, entièrement et directement supportés par l'habitant, à 1,518,255 fr. 9 c., la moyenne proportionnelle pour chaque jour d'occupation a été de 19,218 f. 40 c. Voy. une Ord. roy. du 20 novembre 1816.
- 1023. 10. Mort du P. Michel Coyssard, recteur du collège de la Trinité, auteur de plusieurs ouvrages publiés à Lyon.
- 1571. 12. Séance consulaire. Il avait été ordonné la veille au conseil de M. le gouverneur, auquel assistaient les eschevins qu'il serait fait procession générale, et qu'il y serait porté le précieux Saint-Sacrement, laquelle procession passerait par les lieux accoutumés : et pour ce que aucuns de la nouvelle religion pourraient être refusans de tendre tapisseries au-devant de leurs maisous, pour la révérence du Saint-Sacrement, a esté par le même moyen ordonné que les penons des lieux auxquels ladite procession passera, tendront ou feront tendre au-devant desdites maisons de ceux de ladite prétendue religion qui seront refusans.
- 1861. » Jour de l'Octave de la Fete-Dieu. Un calviniste inconnu foule aux pieds la Sainte-Eucharistie après l'avoir prise de la main du prêtre. Il est